

Elections Départementales et Régionales - Bureaux de vote

Bureaux de Votes



Pour connaître le nom et l'adresse de votre bureau, il suffit de se reporter à votre carte électorale.

- * Bureau de vote n° 1 - Mairie **déplacé Salle des fêtes** – 4 rue du Stade afin que les scrutins des 20 et 27 juin 2021 soient organisés dans des conditions sanitaires satisfaisantes.
- * Bureau de vote n° 2 - Ecoles – École Élémentaire, rue François Verdier

REMARQUE IMPORTANTE
Les électeurs des communes de 1000 habitants et plus doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ADRESSE DE VOTRE BUREAU DE VOTE

NUMERO DE VOTRE BUREAU DE VOTE

LIEU DE VOTE

NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE

N° du bureau de vote

N° d'ordre sur la liste

Date de naissance

Département

Signature du Maire

Commune de naissance

Cachet de la Mairie

Signature du titulaire